

L'Essentiel

de la Séance Publique

22 juin 2018

TRAVAUX - AMÉNAGEMENT - TERRITOIRE – SÉCURITÉ

Rapporteur : Thierry Lagneau

Contrats départementaux de solidarité territoriale 2017-2019 à 5 communes : 534 847,40 euros

En 2017, l'Assemblée départementale a décidé la mise en œuvre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2017-2019 à destination des Communes de moins de 5 000 habitants et a adopté les modalités d'intervention financière du Conseil départemental correspondantes.

L'Assemblée départementale vient d'approuver les Contrats Départementaux de Solidarité Territoriale 2017-2019 à destination de 5 communes de moins de 5 000 habitants au regard des plans de financement prévisionnels des opérations retenues.

ANSOUIS	151 716,40 €
FLASSAN	64 400,00 €
SAINT-DIDIER	166 590,00 €
SAINT-MARCELLIN-LES-VAISON	89 400,00 €
UCHAUX	62 741,00 €
TOTAL	534 847,40 €

Contrats de transition 2017 - 3 communes : 269 245 euros

En 2017, le Département a décidé la mise en œuvre du Contrat de Transition 2017, à destination des communes de plus de 5 000 habitants et a adopté les modalités d'intervention financière du Département correspondantes.

APT	92 325,00 €
SORGUES	88 650,00 €
VALREAS	88 270,00 €
TOTAL	269 245,00 €

Subventions 2018 aux associations de sécurité routière : 7 450 euros

La sécurité routière est une priorité pour le Département. Chaque année depuis 1996, le Conseil départemental organise les Campus Sécurité Routière. Ce sont des journées de sensibilisation adressées aux collégiens avec l'implication des professionnels de la sécurité routière et des collègues volontaires. En 2018,



7 campus sécurité routière et 4 spécifiques sont programmés.

Cette opération s'inscrit dans les missions de gestion des bâtiments des collèges et d'aménagements des infrastructures routières confiées à notre collectivité.

Dans ce contexte, le Conseil départemental accorde des subventions à des associations vauclusiennes qui œuvrent en faveur de la sensibilisation à la sécurité routière à :

- L'Association Prévention Routière – Comité de Vaucluse : 7 450 euros,
- L'Association Prévention MAIF : 750 €,
- L'Association Comité Départementale de Cyclotourisme : 700 €,
- L'Association Roulons à vélo : 2 000 €,
- L'Association Fédération Française des Motards en Colère : 1 000 €,
- La Croix Rouge : 3 000 €

RD 68 - restructuration de la route de Châteauneuf du Pape au niveau de l'entrée sud de la commune d'Orange : 84 980 euros

Cet aménagement a pour objectif de moderniser, marquer et valoriser nettement l'entrée de ville.

Une convention a été établie afin de définir les obligations respectives du Département de Vaucluse, de la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange et de la Commune d'Orange.

Les travaux consistent à :

- Créer un cheminement mixte aux normes PMR,
- Gérer les eaux pluviales en busant les fossés et en créant un ouvrage de rétention,
- Mettre en souterrain les réseaux secs (téléphonie et électrique),
- Mettre en place un fourreau en attente pour la fibre optique,
- Renouveler le matériel d'éclairage public,
- Reprendre le revêtement de la chaussée sur l'ensemble de la voie.

AGRICULTURE - EAU – ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Christian Mounier

Répartition des crédits de subvention secteur agricole 2^{ème} tranche 2018 :

Le Conseil départemental de Vaucluse, dans sa stratégie Vaucluse 2025-2040 et plus particulièrement dans ses axes 1 et 2, s'engage à accompagner un développement fondé sur l'identité du Vaucluse et soutenir l'excellence agricole du Vaucluse.

● Axe 1 « L'agritourisme et la valorisation du territoire et des produits » : 33 850 euros

Le Conseil départemental souhaite encourager le développement de la diversification des exploitations vers des activités non agricoles (gîtes à la ferme, vente à la ferme, marchés de producteurs, etc...) afin de valoriser son patrimoine



auprès des touristes. Il souhaite également accompagner l'organisation de fêtes et de foires ayant pour thème l'agriculture vauclusienne et les produits du terroir pour encourager les filières locales et faire connaître l'excellence des productions du territoire au grand public.

[En savoir plus](#)

● Axe 2 « Développement de l'agro-écologie et des pratiques en faveur de l'environnement » : 13 500 euros

Afin d'impulser une évolution des exploitations vauclusiennes vers une agriculture plus durable, le Conseil départemental souhaite accompagner les projets favorisant le conseil et la diffusion des bonnes pratiques environnementales auprès des agriculteurs ainsi que les projets de recherche et d'innovation en faveur de l'environnement appliqués à nos productions et spécificités locales.

[En savoir plus](#)

ÉDUCATION - SPORTS - VIE ASSOCIATIVE ET TRANSPORTS Rapporteur : Dominique Santoni

Enveloppe Commission «vie éducative» - année 2018 : 38 370 euros

Le Conseil départemental, dans sa stratégie Vaucluse 2025-2040 et plus particulièrement dans son axe 3.3, s'engage à contribuer à une société plus inclusive et solidaire et à réaliser les capacités des vauclusiens. En soutien des associations œuvrant avec les collégiens ou dans le domaine de l'Éducation populaire, le Conseil départemental attribue des aides financières à des associations et des établissements publics locaux d'enseignement, pour la mise en œuvre d'actions éducatives.

[En savoir plus](#)

Règlement départemental pour le transport scolaire des élèves et étudiants handicapés - rentrée 2018-2019

Les principales modalités de l'intervention du Conseil départemental :

- Les élèves et étudiants domiciliés dans le département de Vaucluse pour lesquels la MDPH a reconnu que la gravité de leur handicap, médicalement établie, relève des dispositions prévues au Code des Transports,
- Les trajets pris en charge concernent exclusivement le transport scolaire entre le domicile de l'élève et l'établissement scolaire, dans la limite de deux trajets par jour pour les externes et les demi-pensionnaires (sauf cas particuliers, dûment justifiés médicalement par la MDPH) et de deux ou quatre trajets par semaine pour les internes, selon l'éloignement de l'établissement.

La prise en charge, par le Conseil départemental se fait en début d'année scolaire, elle pourra être modifiée en cours d'année si un changement intervient dans la situation familiale.

1) Elèves utilisant les transports collectifs :

Pour inciter à l'usage du transport public et aider au développement de l'autonomie de l'enfant, depuis septembre 2010 le Conseil départemental prend en charge les frais de transport de l'élève et d'un ou deux accompagnants en accord avec les familles.

- En 2016-2017, 68 élèves se sont déplacés en transport collectif, pour un coût moyen annuel par élève de 218 €.



2) Elèves accompagnés par leur famille :

L'indemnité kilométrique versée à la famille est de 0,40 €/km, le trajet à vide étant indemnisé à condition d'être réellement effectué. Un forfait minimum de 5 € la course est versé à la famille. L'indemnisation est plafonnée à 30 € la course.

- En 2016-2017, 112 élèves ont été transportés par leur famille pour un coût moyen annuel par élève de 1 824 €.

3) Elèves utilisant un service de transport adapté :

Les circuits sont organisés par le Conseil départemental et confiés à des entreprises à l'issue d'une procédure de commande publique. Les véhicules peuvent transporter plusieurs élèves domiciliés dans des communes différentes.

- En 2016-2017, 292 élèves ont été transportés sur des services de transport adapté, organisés par le Conseil départemental, pour un coût moyen annuel de 4 592 € par élève.

Un dispositif de contrôle des déplacements domicile-établissement scolaire est en place pour vérifier les trajets réellement effectués et maîtriser les dépenses.

3^{ème} répartition des aides 2018 sur le secteur du sport : 39 256 euros

Le Conseil départemental, dans sa stratégie Vaucluse 2025-2040 et plus particulièrement dans son axe 3 s'engage à améliorer les conditions de vie quotidienne des vauclusiens,

à participer à l'attractivité économique du département par le développement des activités sportives et de pleine nature, à permettre la réalisation des capacités et du potentiel des individus et leur épanouissement en tant que citoyen et à renforcer la dimension d'inclusion sociale du sport.

Dans ce cadre, le Conseil départemental encourage le développement et la structuration de l'offre sportive autour de six grandes orientations : le sport pour tous, le sport scolaire, le sport compétition, le sport citoyen, le sport vecteur d'équité des territoires et le sport nature.

[En savoir plus](#)

SOLIDARITÉ – HANDICAP

Rapporteur : Suzanne Bouchet

Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS)

En tant que chef de file des politiques d'aide et d'action sociales, le Conseil départemental est garant des solidarités sociales et médico-sociales.

L'article L.3214-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « le Conseil départemental adopte le règlement départemental d'aide sociale (RDAS) définissant les règles selon lesquelles sont accordées les prestations d'aide sociale relevant du département ».

Cette obligation est également rappelée à l'article L.121-3 du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

Ledit règlement définit les modalités selon lesquelles sont accordées les différentes prestations légales et facultatives relevant de la compétence du Département.

La précédente assemblée a approuvé respectivement :

- En décembre 2014, un règlement volet « Autonomie »
- En mars 2015, un règlement volet « Enfance Famille »

Depuis, de nombreuses évolutions législatives et réglementaires ont eu lieu, notamment, la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement et celle relative à la protection de l'enfant.

Ce règlement actualisé regroupe en un document unique l'ensemble des réformes relatives à l'aide sociale et intègre les dispositifs d'aides départementales tels que le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Acte réglementaire, le RDAS constitue l'outil auquel tous les acteurs et partenaires de l'aide sociale de Vaucluse doivent se référer. Il permet aux Vauclusiens et aux professionnels chargés de leur accompagnement d'être informés de leurs droits et devoirs en matière d'aide sociale.

[En savoir plus](#)

22 juin 2018

Subvention de fonctionnement à la fédération départementale des Centres Sociaux de Vaucluse : 24 000 euros

Créée en 1999, la Fédération des Centres Sociaux (FCS 84) compte à ce jour 12 centres sociaux adhérents sur 18 centres sociaux agréés.

Le 30 août 2017 une convention d'objectifs pluri partenariale couvrant la période 2017-2019 lie l'Etat, le Conseil départemental, la CAF et la MSA à la Fédération Départementale des Centres Sociaux de Vaucluse.

La CAF signe une convention bilatérale avec la Fédération des Centres Sociaux en réaffirmant les objectifs de la convention initiale dans les quatre missions principales :

- Mission de représentation,
- Mission de régulation,
- Mission d'appui et d'accompagnement,
- Mission de développement.

et fixant des objectifs complémentaires :

- La contribution de la Fédération des Centres Sociaux à la mise en œuvre du schéma directeur de l'animation de la vie sociale auquel le Conseil départemental de Vaucluse est partenaire de la CAF,
- La contribution de la mise en œuvre de la politique jeunesse dans un contexte de promotion des valeurs de la République qui correspond aux valeurs du Conseil départemental.

HABITAT - EMPLOI - INSERTION - JEUNESSE

Rapporteur : Corinne Testud-Robert

Participation du Conseil départemental aux opérations de propriétaires bailleurs privés ou propriétaires occupants modestes dans le cadre des programmes financés par l'ANAH et l'Etat . 4^{ème} répartition 2018 : 12 358 euros

En 2017, le Département de Vaucluse a statué sur son dispositif départemental en faveur de l'habitat visant à soutenir la production et la réhabilitation de logements locatifs sociaux, à destination des bailleurs sociaux, des communes, des EPCI et du parc privé, dans le cadre des OPAH portées par les communes ou les EPCI.

De plus, en novembre 2015, le Département avait statué sur le renouvellement du Programme d'Intérêt Général (PIG) sous maîtrise d'ouvrage départementale, visant à soutenir la production de logements locatifs conventionnés sociaux et

très sociaux dans le parc privé ainsi que l'amélioration des logements des propriétaires occupants modestes et très modestes.

Enfin en décembre 2013, il avait approuvé l'avenant n°1 au Contrat Local d'Engagement contre la précarité énergétique en Vaucluse sur la période 2014-2017, et avait décidé d'apporter une aide complémentaire pour les ménages propriétaires occupants éligibles à l'Aide de Solidarité Ecologique (ASE) au titre du programme « Habiter Mieux ».

Dans ce cadre, des propriétaires bailleurs et des propriétaires occupants modestes ont saisi le Conseil départemental pour le financement de leurs projets de rénovation, d'adaptation ou de production, pour des logements destinés, soit à la location à loyer modéré, soit à une occupation en tant que résidence principal.

Participation financière du Conseil départemental :

- 5 478 € aux propriétaires bailleurs engagés à louer des logements à loyer social dans le cadre de l'OPAH RU de la Ville d'Avignon et du PIG du Pays d'Aix « Mieux Habiter, Mieux Louer »,
- 3 500 € aux propriétaires bailleurs engagés à conventionner leurs logements sans travaux dans le cadre du PIG départemental,
- 3 380 € aux propriétaires occupants dans le cadre du programme Habiter Mieux.



Contrats de ville 2015-2020 – programmations 2018 d'Orange et de L'Isle-sur-la-Sorgue : 16 400 euros

Le Vaucluse compte 12 villes et 11 contrats de ville : Avignon, Le Pontet, Carpentras, Monteux, Sorgues, Cavaillon, Apt, L'Isle sur la Sorgue, Pertuis, Orange, Bollène, Valréas.

22 quartiers prioritaires ont ainsi été identifiés, définis par le seul critère de pauvreté monétaire.

Les habitants concernés (13% des Vauclusiens) sont donc les personnes les plus fragiles, les plus en difficultés, connus majoritairement des EDeS.

22 juin 2018

Pour le Conseil départemental, cette politique publique vise à lutter, tout comme la politique d'action sociale, contre toutes les exclusions pour l'ensemble des publics et ce quelle que soit leur origine (précarité, âge, handicap, logement, dépendance, isolement...) dans un objectif commun de soutien aux personnes dans leur quotidien.

Pour favoriser leur autonomie et réduire les inégalités sociales ou territoriales à travers des actions de proximité.

Elle s'organise dans le même cadre d'action territorialisée que celui de l'action sociale, concerne le même public que celui des EDeS, propose une politique partenariale qui mobilise les acteurs de terrain, déjà connus autour d'une analyse des besoins sociaux et d'un diagnostic territorial partagé.

C'est dans ce cadre, conditionné par l'intervention de la collectivité visant à soutenir la solidarité, la cohésion urbaine, l'égalité territoriale et le développement de la citoyenneté sur l'ensemble du territoire départemental, que les programmations 2018, arrêtées en comité de pilotage, ont été actées par l'Assemblée départementale pour 2 contrats de ville au profit de 2 communes.

- Le contrat de la ville d'Orange : 3 000 euros
- Le contrat de la ville de L'Isle sur la Sorgue : 13 400 euros

CULTURE - CULTURE PROVENÇALE – PATRIMOINE

Rapporteur : Elisabeth Amoros

Subvention Livre et Lecture 2018

3^{ème} tranche : 15 500 euros

Dans le cadre de son nouveau Schéma de Développement de la Lecture, le Conseil départemental et son Service Livre et Lecture a procédé à l'instruction de demandes de subventions émanant d'associations et/ou communes œuvrant dans le domaine du Livre et de la Lecture. Les bénéficiaires ont été classés en fonction de la typologie des actions menées : salons ou festivals, animations autour du livre et de la lecture, associations de promotion du livre et de la lecture etc...

[En savoir plus](#)

Subventions aux projets culturels - programme action culturelle - année 2018 - 4^{ème} tranche : 212 900 euros

Le Conseil départemental de Vaucluse, dans sa stratégie Vaucluse 2025-2040 et plus particulièrement dans ses axes 1 et 2, s'engage à mettre en œuvre une stratégie culture et patrimoine ambitieuse.

C'est en cela que l'Assemblée départementale vient d'adopter l'attribution d'une 4^{ème} tranche de subventions annuelles au titre de l'action culturelle, au titre d'ateliers l'expression artistique pour personnes âgées en perte d'autonomie et au titre actions d'éducation artistique en faveur de collégiens.

[En savoir plus](#)



Eveil musical en milieu scolaire primaire rural Renouvellement de convention avec les communes de Cavaillon, Gordes et la Communauté de Communes Ventoux Sud, employeurs d'intervenants musicaux

La réactualisation du Schéma départemental de Développement de l'Enseignement artistique 2014-2017 a défini de nouvelles mesures d'accompagnement financier à la mise en place de l'éveil musical en milieu scolaire primaire rural.

Dans ce cadre, les communes de Cavaillon et Gordes ainsi que la Communauté de Communes Ventoux Sud ont accepté d'être les employeurs d'intervenants en milieu musical dans le cadre de l'éveil musical en milieu scolaire primaire rural dispensé respectivement dans les écoles des communes de Mérindol, Blauvac, Malemort du Comtat, Mormoiron et Villes sur Auzon.

La participation du Conseil départemental est plafonnée à :

- 7 000 € par an pour la commune de Cavaillon,
- 6 000 € par an pour la commune de Gordes,
- 10 000 € par an pour la Communauté de Communes Ventoux Sud.

BUREAU**Garantie d'emprunt**

- Le Conseil départemental vient d'accorder à SCIC d'HLM GRAND DELTA HABITAT pour une opération d'acquisition en VEFA de 45 logements (37 logements individuels et 8 logements collectifs) dénommée «Saint Marcellin» situés lieudit les ferrailles à Bedoin,
- Le Conseil départemental vient d'accorder à l'Association Vauclusienne d'Entraide aux Personnes Handicapées (AVEPH) pour la reconstruction d'un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) sur la commune de Robion
- Le Conseil départemental vient d'accorder à OPH MISTRAL HABITAT pour une opération d'acquisition en VEFA de 16 logements collectifs résidence dénommée «Saint-André» à Pernes-les-Fontaines

Rapport d'Activité des Services du Conseil départemental pour l'année 2017

Ce document retrace les politiques initiées par l'Assemblée départementale et mises en œuvre par les services. Il souligne les faits marquants de l'année écoulée et contribue à une meilleure vision de la réalité des actions menées par la collectivité.

Le Rapport d'Activité des Services du Conseil départemental pour l'année 2017 est à la disposition de l'ensemble des élus et plus généralement de l'ensemble des citoyens vauclusiens.

[En savoir plus](#)

**FINANCES - MODERNISATION DE L'ACTION
PUBLIQUE** Rapporteur : Jean-Baptiste Blanc**Compte de gestion 2017**

Les écritures du Compte de gestion 2017 du Budget Principal sont conformes aux écritures du compte administratif de l'exercice 2017.

Les écritures du Compte de gestion 2017 du Laboratoire départemental d'analyses sont conformes aux écritures du Compte administratif de l'exercice 2017.

L'Assemblée départementale a adopté le compte de gestion 2017.

Compte administratif 2017

Il retrace l'exécution des budgets votés au cours de l'exercice 2017. Il est strictement conforme au compte de gestion.

Le montant total des dépenses réelles du budget principal s'élève à 657,6 M€ et à 709,7 M€ alors que les recettes réelles totales de l'exercice (hors c/1068) s'élèvent à 665,1 M€ et à 717,2 M€, **soit un excédent de 7,5 M€.**

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 611,9 M€ (hors produit des cessions) se situent au même niveau qu'en 2016, tout en intégrant une diminution du produit de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.) au profit de la Région pour financer la compétence « Transports » transférée. La baisse entre le produit de la C.V.A.E. 2017 agrégé des dotations de compensation afférentes (49,3 M€) et le produit de la C.V.A.E. 2016 (57,5 M€) représente 8,2 M€.

Par ailleurs, le dynamisme, notamment du produit, de la fiscalité indirecte et plus particulièrement des Droits de Mutation à Titre Onéreux (D.M.T.O.), permet de compenser la dernière baisse des dotations de l'Etat de 9,9 M€ sur la DGF.

Les dépenses de gestion, d'un montant de 534,0 M€, diminuent de 0,9 % sous l'effet principalement de la maîtrise des dépenses d'administration générale (- 1,0%), de l'évolution contenue des dépenses d'aide sociale (+0,5%) et plus particulièrement de la baisse des dépenses au titre des transports scolaires et de voyageurs (- 36,8%) consécutivement au transfert effectif (consacré par la Loi NOTRe du 7 août 2015) de cette compétence à la Région au 1^{er} septembre 2017.

Cette dernière diminution de charges s'est traduite corrélativement par une diminution de recettes du même ordre.

La stabilité des recettes de fonctionnement associée à une maîtrise des dépenses de gestion expliquent la poursuite

de l'évolution positive de l'ensemble des niveaux d'épargne : l'épargne brute (autofinancement) passe ainsi de 67,7 M€ en 2016 à 73,5 M€ en 2017 et l'épargne nette de 34,5 M€ à 46,1 M€. En outre, le niveau des dépenses d'équipement de notre département s'établit à 83,6 M€ (+3,1 %) représentant près de 150 €/habitant.

Enfin, l'encours de dette du Département s'établit à 210,1 M€ au 31 décembre 2017 contre 211,6 M€ au 31 décembre 2016, en diminution de 1,5 M€.

L'Assemblée départementale a adopté le Compte Administratif 2017 du Conseil départemental de Vaucluse.

Projet de budget supplémentaire 2018

Le Budget Supplémentaire permet :

1. La reprise des résultats de l'exercice précédent
2. La reprise en reports, en dépenses et en recettes des restes à réaliser du Compte

Administratif de l'exercice clos,

3. Des ajustements et virements de crédits sur l'exercice en cours.

Le projet de Budget Supplémentaire 2018 s'équilibre en dépenses et recettes. L'Assemblée départementale a adopté le Projet de budget supplémentaire 2018 du Conseil départemental de Vaucluse

[En savoir plus](#)

Contribution du Conseil départemental au Service Départemental d'Incendie et de Secours (sdis) de Vaucluse - convention 2018-2021 : 630 000 euros

Le Département de Vaucluse et le SDIS souhaitent renforcer leurs relations contractuelles jusqu'à la fin de l'exercice 2021.

Le Conseil Départemental apporte son soutien financier et son soutien technique au SDIS dans le cadre de son fonctionnement quotidien et dans les programmes de développement correspondant à ses missions.



Contrat financier 2018 - 2020 entre l'Etat et le Conseil départemental de Vaucluse



La réduction des déficits publics et la maîtrise de l'endettement sont de longue date au cœur des préoccupations de l'Etat et concernent l'ensemble des administrations publiques. Dans ce contexte, et afin de diminuer les dépenses des collectivités territoriales, l'Etat a d'abord gelé, puis réduit ces quatre dernières années les dotations à destination du secteur local. Plus particulièrement impactée, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a été très fortement réduite. Ainsi, entre 2013 et 2017, le Département de Vaucluse a subi une perte cumulée de DGF de près de 73 millions d'euros.

Ce contrat entre l'Etat et le Conseil départemental a pour objet de définir les mesures destinées à assurer la compatibilité des perspectives financières de la collectivité avec l'objectif de contribution à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique. Il porte sur les trois exercices budgétaires 2018, 2019 et 2020.

[En savoir plus](#)